

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
 En ar. 16
 Trois mois 9
 Poste :
 En ar. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

5 Juin 1884.

BULLETIN

La Chambre a voté plusieurs articles de la loi militaire, l'article 47 qui exempte du service les infirmes, et l'article 48 qui dispense, en temps de paix, l'aîné d'orphelins, le fils aîné de veuve, etc.

Ces dispenses ne sont accordées que si les intéressés justifient être soutiens de famille.

Cette modification importante a été votée, sur la proposition de M. Margain, par 267 voix contre 44.

M^r Freppel a défendu un amendement dispensant les séminaristes ; il a déployé une force de raisonnement admirable, mais pouvait-il vaincre des adversaires de parti pris ?

De parti pris, c'est bien le mot. A cet argument : le prêtre ne doit pas verser le sang sur le champ de bataille, les républicains répondent : « Et Richelieu ! »

A cet autre : N'envoyez pas les séminaristes se corrompre à la caserne, ils s'écrient : « Et saint Augustin ! »

En voilà des raisons ! Les Richelieu et les Augustin sont rares comme le génie et la sainteté, et véritablement on ne peut pas supposer que les 4,500 conscrits sont des saints ou de grands ministres.

Un radical, M. Vernhes, qui est médecin, s'imaginait réfuter M^r Freppel en disant : « Quand on est sur la terre, mieux vaut guérir les hommes que de les envoyer au ciel. » Cet étonnant logicien conclut en demandant la création d'ateliers régionaux où travailleront les bossus, les bolteux, tous les infirmes de corps et d'esprit.

Allez donc raisonner avec des gaillards comme ceux-là !

L'espace nous manque pour reproduire

et même pour analyser le vigoureux discours de M^r Freppel ; nous nous bornerons à détacher le passage suivant, où l'éloquent évêque a véritablement mis le doigt sur la plaie :

M^r Freppel. — Quelles sont donc les raisons impérieuses qui vous porteraient à déroger au Concordat sur un point aussi grave ?

Est-ce le principe d'égalité ? Mais n'en parlons plus, de votre principe d'égalité...
Voix à gauche. — Comment !

M^r Freppel. — ... depuis les dispenses, exemptions, sursis d'appel qui sont venus modifier profondément l'idée primitive de la loi, sans parler des propositions dont le gouvernement va se faire tout à l'heure l'organe et l'éditeur responsable. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ne parlez plus du principe d'égalité, car nous allons arriver à cette singulière conséquence, qu'après avoir dispensé les fils de la noblesse et de la bourgeoisie, vous ne vous souviendrez plus du principe d'égalité que lorsqu'il s'agira des instituteurs et des séminaristes, c'est-à-dire des enfants du peuple. (Murmures à gauche.)

Voix à droite. — C'est évident !

M^r Freppel. — Voilà ce qui arrivera...
M. le comte de Douville-Maillefeu. — Qu'est-ce que la noblesse a à faire là-dedans ?

M^r Freppel. — Il s'agit des professions libérales, de celles qu'embranchent le plus souvent la noblesse et la bourgeoisie.

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Comment ! les professions libérales ! Mais elles le sont toutes ! Il n'y a pas de sot métier ; il n'y a que de sottes gens !

M. le président. — N'interrompez donc pas, monsieur de Douville-Maillefeu !

M^r Freppel. — Vous comprenez très-bien ce que je veux dire ; je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage.

Seraient-ce les nécessités du service militaire qui vous obligeraient d'incorporer les séminaristes à l'armée ?

Mais, messieurs, du moment qu'il a été constaté à cette tribune, — car personne n'a répondu sur ce point, — que vous êtes bien

obligés de laisser chaque année, en dehors du contingent réel, 70 ou 90,000 hommes qu'il vous est impossible d'incorporer, faute de ressources budgétaires, vous ne pouvez pas prétendre raisonnablement que vous avez besoin de nos 4,500 ou 2,000 séminaristes pour compléter vos contingents, personne ne vous croira...

M. Vernhes. — On vous le prouvera !

M^r Freppel. — Par la raison bien simple que vous ne le croyez pas vous-mêmes ! (Rires et marques d'approbation à droite. — Interruptions à gauche.)

Si donc, après avoir accordé toutes ces dispenses, toutes ces exemptions, tous ces sursis d'appel, vous persistez à imposer aux séminaristes le service militaire de trois ans, il n'y aura qu'une voix dans le pays pour dire que, sous prétexte de faire une loi sur l'armée, vous avez voulu tout simplement faire une loi contre le clergé.

Voix à droite. — C'est la vérité.

M. Martin (d'Auray). — Et le pays ne s'y trompera pas !

M^r Freppel. — Vous vous en défendez, mais les faits seront plus éloquents que vos protestations pour établir que ce que vous visez par votre loi, ce n'est pas l'étranger, ce n'est pas l'ennemi, c'est le clergé catholique. (Applaudissements à droite.) Pour ma part, je n'en ai jamais douté. Mais il est bon, il est utile que vos desseins se manifestent avec une clarté qui dissipe toutes les illusions, afin que tous les catholiques de France sachent parfaitement ce qu'ils ont à attendre de cette loi. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

C'est clair, n'est-ce pas ? L'amendement de M^r Freppel a été repoussé par 395 voix contre 92.

DEUX JOURNÉES FATALES.

Deux journées fatales à la France, ce sont celles du vendredi 30 mai et du samedi 31 mai 1884.

jours :

« — Vous êtes un brutal ; c'est moi qui vous le dis ; vous ne savez faire qu'une sainte martyre de votre pauvre dame.

« Il étouffait, il écumait de rage ; il n'en pouvait plus parler. Enfin, tout à coup, il s'écria :

« — Insolente ! sortez d'ici, où je vous brise comme du verre !

« Je le regardai bien en face :

« — Sortir, moi ! Oh ! non ; mais non !... Qu'est-ce que vos anges deviendraient sans leur bonne Lucienne ?

« Semblable à un tigre, il s'élançait sur moi pour me passer à la porte ; mais je l'arrêtai tout court :

« — Voyez, que je lui dis, mais voyez donc, avec vos colères, vous tuez madame.

« Il tourna les yeux vers sa femme. La pauvre chère âme était plus blanche qu'un linge, et répétait :

« — Oh ! cessez, de grâce ; vous me faites mourir.

« Quand je la vis si blanche, les yeux pleins de larmes, ma colère s'en alla tout d'un coup. Je courus près du lit, en disant :

« — Oh ! pardonnez-moi, madame, je vous en prie ; pardonnez-moi, j'ai tant « d'attache » pour la maison !... S'il le faut, je ferai des excuses à genoux devant monsieur.

« Et notre dame me dit d'une voix si douce, que ça vous fendait le cœur :

Ces jours-là, le Sénat a voté le divorce, et la Chambre a imposé le service militaire aux élèves ecclésiastiques.

La franc-maçonnerie peut être en joie.

Les ennemis de l'Eglise peuvent se congratuler et se serrer les mains en signe de réjouissance.

L'Eglise catholique a été frappée dans sa doctrine et dans son ministère.

Qui donc disait que nous entrions dans des temps plus calmes ? Que le ministère s'apaisait ? Que la persécution allait être entravée ? Que l'Eglise retrouverait à bref délai la liberté et le respect auxquels elle a droit ?

Le divorce et le service obligatoire ! N'est-ce pas assez pour éclairer les plus aveugles ?

Si l'expulsion des religieux ne suffisait pas, cette législation païenne ne montre-t-elle pas assez le but de nos législateurs ?

Qui nous eût dit, au temps de l'ordre moral et du Septennat, qu'en moins de six ans de République, nous arriverions à ce résultat ?

Doivent-ils se frapper la poitrine, ceux qui ont cru pouvoir voter impunément l'établissement provisoire du régime actuel !

Quel fardeau, quelles épreuves ils ont, à leur insu peut-être, imposés à la France !

Comment l'Eglise recrutera-t-elle son clergé ? Que deviendra notre pays ? Que seront les générations futures ?

En quel trouble ne vont pas être plongées un grand nombre de familles, sous le coup de la loi Naquet ?

L'éloquence et la raison n'ont pas triomphé des passions, de l'athéisme. En vain M. Allou, au Sénat, et M^r Freppel, à la Chambre, ont fait entendre d'admirables paroles : la famille chrétienne et le clergé catholique étaient condamnés d'avance.

Les deux votes ont été proclamés au milieu des applaudissements de la gauche.

Ils applaudissent, montrant ainsi leur joie secrète, ceux qui se soucient peu d'agiter le pays et de baillonner la liberté, pour peu que l'Eglise soit frappée.

Ils applaudissent, et ils ne savent pas

44 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

J'appris encore, par Lucienne, comment Louis et Mathie devinrent orphelins.

Je la trouvai, un jour, à la lisière d'une futaie, où elle récoltait, avec Louis, des mûres sauvages.

Les petites nouvelles du village racontées, elle revint bientôt à son sujet favori.

— Voyez-vous, monsieur, me dit-elle dans son rustique langage, langage que je vais essayer de traduire ici, voyez-vous, monsieur, j'aurais beau vivre cent ans, jamais je n'oublierai ma chère matresse.

Et, d'un geste, montrant à Louis un buisson désigné, tout couvert de mûres :

— Je le renvoie, le pauvre cœur, dit-elle encore. Pas à attrister la jeunesse ; la vie lui deviendra dure assez vite.

Lucienne reprit d'une voix grave :

— Voici, monsieur, ce qui donna le dernier coup à notre pauvre chère dame. Louis n'avait que

deux semaines. C'était un tout petit, failli, chétif. On aurait dit qu'il n'avait pas vie à demain. Il ne poussait qu'une plainte, que ça fendait le cœur.

« Un matin, je le tenais sur mes genoux devant un bon feu. De son lit, sa mère, en le regardant, murmurait : Pauvre ange !... pauvre petit ange !

« Pendant ce temps, monsieur, assis devant son bureau, écrivait dans ses vilains registres. Apparemment que les cris du mignon le dérangaient pour ses comptes, car il se leva comme un furieux, et vint vers moi, rouge de colère (monsieur ne sait endurer rien qui le gêne).

« — Quel être insupportable ! s'écria-t-il, en grande fureur.

« Et, prenant Louis dans ses bras raidis, il le secouait avec rage, répétant :

« — Te tairas-tu, enfin ! on ne peut rien faire ici !

« Je vous demande un peu, fit encore Lucienne, cherchant du regard mon approbation, secouer un enfant de cet âge ! Il n'en criait que plus fort !

Et la vaillante fille s'animent :

« — Ah ! c'est moi qui ne fus pas longue à m'élanquer sur le maître, et à reprendre mon chéri. Ah ! dame ! j'étais en colère ; et, cette fois là, je dis son fait à notre monsieur. Je lui criai :

« — Vous n'êtes qu'un mauvais cœur, qu'un mauvais père !... vous devriez avoir honte !

« Il roulait de gros yeux féroces. Je crus qu'il allait sauter à ma ceiffe ; mais je continuais tou-

« — Ma pauvre Lucienne, tâche donc d'être patiente.

« Pendant ce temps, notre maître était parti, en fermant la porte avec rage.

Lucienne essayait, du coin de son tablier, ses yeux inondés de larmes. Elle reprit avec une profonde tristesse :

« — Voyez-vous, monsieur Trévirec, j'ai toujours cette dernière scène sur le cœur... Mon caractère est trop vil aussi... Qui sait ?... c'est peut-être moi qui ai avancé la mort de notre pauvre dame ; car, depuis ce jour, elle ne fit que languir.

« Je m'efforçai de rassurer Lucienne. Elle m'interrompit et, d'une voix encore tremblante :

« — Vous avez bien de la bonté pour moi, monsieur Trévirec ; mais je sais que j'ai eu tort, et je répare ça de mon mieux avec les orphelins.

Puis, soudain, elle fondit en larmes.

« Le chagrin de la pauvre fille me faisait compassion. Lorsqu'elle fut calmée, elle reprit :

« — Au bout de quelques semaines notre dame se releva encore. Elle était si courageuse ! Tous les matins elle s'en allait à l'église, prior le bon Dieu pour son méchant loup et ses petits agneaux. J'allais la conduire et la chercher. Elle était si faible ! Elle ne faisait plus que traîner ses pauvres pieds. De la regarder ça me saignait le cœur. Quand elle me voyait si triste, elle me disait :

« — Ne me plains pas, ma bonne fille. Lors-

que de telles lois conduisent un pays à sa ruine.

Les épreuves de la patrie ne les ont point éclairés. Ils ressemblent à ces empereurs du bas-empire, qui, n'ayant plus l'énergie de défendre leur pays contre les Turcs, trouvaient encore de la joie à persécuter les chrétiens fidèles.

Catholiques, ouvrez les yeux ! Ne comparez que sur vous-mêmes pour vous sauver ! que cette nouvelle épreuve vous donne du courage pour continuer la lutte.

Vous n'avez à attendre de tels adversaires ni pitié, ni clémence : s'ils ne ferment pas vos églises et s'ils ne déportent pas vos prêtres, c'est qu'ils ont peur. Ils n'osent ! croyez-le bien ; s'ils osaient, ce serait déjà fait.

Mais, au fond, c'est bien là le but :

Plus d'églises ! plus de prêtres !

La Convention et Barras ayant échoué en employant ce moyen, Paul Bert et Ferry en ont trouvé un autre. Mais si cet autre ne réussit pas, l'extrême-gauche viendra qui reprendra les vraies traditions.

Aveugles sont ceux qui ferment les yeux sur un tel danger, et coupables ceux qui ne font rien pour arracher au péril leur religion et leur patrie.

Chronique générale.

L'AFFAIRE ARÈNE-PÉRALDI.

La Chambre a été saisie d'un fait qui, s'il faut en croire plusieurs journaux, aurait une haute gravité et intéresserait même l'honneur de certains députés de la Corse, MM. Arène et Péraldi. Il s'agit d'un traitement mensuel assez élevé que recevraient ces deux membres de la majorité pour soutenir auprès du gouvernement les intérêts de la Compagnie de navigation à vapeur Morelli.

Des documents qui ont toute l'apparence de l'authenticité ont été publiés par la France et forment un dossier accusateur. On pensait qu'à la suite de l'interpellation de MM. Laguerre et Camille Pelletan, les députés accusés seraient mis en demeure de s'expliquer sur le nouveau scandale que la presse a dénoncé à l'opinion publique. Il paraît que, pour des raisons tirées du règlement de la Chambre des députés, cette Assemblée ne peut statuer sur un débat personnel entre plusieurs de ses membres. Mais l'affaire en question met en cause le ministère public qui a refusé, dit-on, d'intervenir, alors qu'il était saisi par une plainte dans laquelle MM. Arène et Péraldi se trouvaient singulièrement compromis.

Dans ces conditions, le ministre de la justice ne peut-il être interpellé sur les motifs de l'inaction des magistrats du parquet ?

Ajoutons que M. Arène, particulièrement visé, a demandé à la Chambre de vouloir bien l'entendre. Il est donc impossible que cette scandaleuse affaire soit étouffée. Espérons qu'elle sera vidée dans la séance de jeudi. Sans cela, on s'étonnerait à bon droit des étranges procédés parlementaires, qui

qu'on s'achemine vers le ciel, appuyée sur la souffrance, on sème, sur sa route, des trésors de mérites, qui se récolteront en paradis.

Ici Lucienne s'attendait encore.

— Comme elle parlait bien, notre dame, n'est-ce pas, monsieur Trévirec ? Bien sûr que, dans le beau paradis, elle a trouvé de grands trésors, car elle était bonne... bonne comme un ange du ciel.

Après un profond soupir, Lucienne reprit :

— Quand vint l'automne, notre dame était à bout de forces. Il fallut s'aliter. C'est moi qui la gardais. Lorsqu'elle n'était pas trop fatiguée, je lui amenais ses deux petits. Elle leur souriait tout gentiment. Marthe s'approchait d'elle, et caressait ses pauvres mains, si maigres, qu'on voyait le jour à travers. Malgré ma défense, si je m'éloignais, la petite montait sur le lit, entourait sa mère de ses deux bras, et disait d'une voix câline :

— Maman, tu seras bientôt guérie, n'est-ce pas ?

— Oui, mon enfant, qu'elle lui répondait ; le bon Dieu me guérira bientôt.

— Elle voulait dire que bientôt elle serait dans le ciel. Je le comprenais bien, moi !...

— Un jour, Marthe étant encore blottie près de sa mère, madame me fit signe de lui amener Louis !

— Pauvre cœur ! il ne comprenait rien, et riait aux éclats, en tendant les bras à sa chère maman. Je le mis dans les petits bras de Marthe. Elle était si contente ! Elle lui souriait et lui causait. Madame

permettraient à la majorité ministérielle de couvrir l'injustifiable conduite de deux de ses membres.

Attendons que la lumière se fasse. Il est temps.

Dans son éloquent discours contre le service militaire imposé aux séminaristes, M^r Freppel a rappelé que, pour rester fidèle au véritable esprit du Concordat, Napoléon avait voulu que les élèves ecclésiastiques fussent dispensés du service militaire ; une décision consulaire de l'an X et un décret de l'an XIII les avaient, en effet, affranchis de la conscription. Pour répondre à M^r Freppel, M. Paul Bert n'a trouvé rien de mieux que de rappeler qu'en 1843, les élèves du séminaire de Gand furent enlevés en masse et transportés dans un régiment sur les bords de la Vistule.

Nos modernes jacobins ne trouvent jamais un acte de violence dans les régimes antérieurs, sans l'invoquer aussitôt à leur profit. C'est leur manière de comprendre et de pratiquer la liberté.

L'OCCUPATION DU TONKIN.

Une dépêche du général Millot, datée de Tuyen-Quan, sur la rivière Claire, 2 juin, apprend que cette ville vient d'être attaquée par deux bataillons et cinq canonniers, et occupée après une faible résistance. La place était défendue par les débris des bandes de Bac-Ninh et de Hong-Hoa.

Après avoir installé une garnison dans la citadelle, le général Millot se dispose à rentrer à Hanoi.

Une partie des Pavillons-Noirs a demandé à faire sa soumission.

Toutes les mesures sont prises pour mettre garnison à Lang-Son, Chat-Ké et Cao-Bang, aux dates fixées.

LE DIVORCE EN FRANCE.

On connaît le mot célèbre de Mercier, rapporté l'autre jour à la tribune du Sénat par M. Allou : « Le divorce est LE SACREMENT DE L'ADULTÈRE. »

De fait, le rétablissement du divorce est le moyen le plus sûr de corrompre légalement la femme.

On pense si ce sacrement fut pratiqué alors qu'il était interdit dans le Code !

« A Paris, — écrit M. d'Héricault dans son beau travail sur la Révolution, — du 1^{er} janvier au 1^{er} février 1793, nous constatons déjà 594 mariages et 234 divorces. En l'an VI, un bon républicain, Français, de Nantes, effrayé de ce qu'il voyait, s'écria : « Le mariage n'est qu'un libertinage légal. »

« En quinze mois, de 1795 à 1796, il y avait eu à Paris 5,994 divorces prononcés.

« En l'an IX, sur 4,000 mariages, il y avait 700 divorces ; en l'an X, la proportion augmentait, il y avait 900 divorces et 3,000 mariages.

« Ces divorçants songeaient surtout à se débarrasser de leurs enfants. Ils les por-

regardait ses deux enfants : de grosses larmes roulaient dans ses yeux.

— Ma petite Marthe, dit-elle enfin, si le bon Dieu m'appelait dans son paradis, tu prendrais bien soin de ton petit frère, n'est-ce pas, ma chérie ?

— Marthe, toute tremblante, ouvrait de grands yeux, puis, voilà que l'idée de la mort lui vint ; et, d'une voix épouvantée, elle s'écria :

— Mais, maman, tu ne vas pas mourir ?

— Madame répondit :

— Ma pauvre chérie, prie Dieu ; il est notre maître.

— Alors elle serra ses deux enfants sur son cœur, et de grosses larmes coulaient sur ses joues.

— Je repris Louis. Marthe resta là, sur le lit. Elle pleurait tout doucement. A la fin, fatiguée, elle s'endormit.

— Oh ! monsieur, que ça faisait mal de voir cette petite figure si fraîche, touchant le visage fané de la pauvre malade. C'était une rose vermeille à côté d'une rose flétrie, et je me disais :

— C'est comme sur les rosiers : Quand le bouton s'ouvre, la fleur épanouie se penche et s'effeuille.

— Madame joignait les mains en regardant sa fille, et je l'entendais dire tout bas :

— Mon Dieu, faites qu'elle soit bonne ! qu'elle aime son frère de tout son cœur... Que sa candeur touche son père...

— Seigneur, dit-elle encore : A cette heure su-

taient aux Enfants-Trouvés. En l'an XI, on y en envoyait 3,122. Les divorcés savaient à quoi s'en tenir. A la fin de l'année, sur ces 3,122, il en survivait 215.

« On assurait qu'il y avait eu, en trois ans de France révolutionnaire, plus de divorces que l'Europe entière n'en avait eu en trois siècles. Mercier, non suspect, concluait en disant : « Le divorce a corrompu la morale publique. C'est la plaie la plus difficile à guérir. »

Les chiffres qui précèdent ont, croyons-nous, une certaine éloquence.

ÉTRANGER

Suivant une dépêche de New-York adressée au Daily News, M. O'Donovan Bossa a déclaré qu'il s'attendait à recevoir la nouvelle des explosions qui ont eu lieu vendredi soir à Londres et qu'il était au courant de tous les préparatifs à cet effet :

« Les explosions — a-t-il ajouté — devaient se produire simultanément. Ce n'est qu'un échantillon de ce que nous sommes en mesure de faire. Si ces explosions n'ont pas d'effet, nous irons au palais du Parlement et au château de Windsor. S'il est nécessaire, nous réduirons en cendres toute la ville de Londres. Nous avons attaqué les détectives dans leur quartier général et pas un de nos hommes n'a été pris. »

Londres, 4 juin.

Un grand incendie a détruit ce matin l'aquarium-ménagerie de Bishopsgate, East-London.

Cet établissement contenait des ours, des lions, des singes, des oiseaux. C'était une horrible cacophonie de cris de toutes sortes poussés par ces malheureuses bêtes, qui ont toutes été brûlées, à l'exception de deux ours de Russie.

Un train allant de Salisbury à Winborne a déraillé et plusieurs wagons ont été précipités au bas du remblai.

Quatre voyageurs ont été tués, 25 autres ont été blessés dont 6 ou 8 grièvement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 juin.

La Bourse ne se ressent plus des mauvais bruits de la semaine dernière. Le mouvement de hausse s'accroît de plus en plus, les rentes et les valeurs en profitent : le 3 0/0 débute à 78.77 et finit à 78.82 ; l'amortissable se tient ferme à 79.95 ; le 4 1/2 ouvre à 107.90 et clôture à 108 fr.

Nous n'avons à signaler aucun changement sur la Banque de France qui s'inscrit à 5,150. La valeur la plus agitée de tout le marché est sans contredit le Crédit Foncier qui marche vers la hausse sans aucun mouvement de réaction. Nous avons, du reste, tenu nos lecteurs assez au courant pour qu'ils aient pu profiter des renseignements que nous leur avons donnés. Le Foncier a donc débuté à 1,330 pour rester à 1,337.50 demandé.

Les Obligations Foncières et Communales sont très-demandées au comptant et ne tarderont pas à regagner le pair.

prême, j'oublie ce qu'il m'a fait souffrir... pardonnez-moi mes offenses comme je pardonne à tous... oui, à tous, mon Dieu.

— Puis se tournant de mon côté :

— Lucienne, prends ma petite ; je suis si lasse !

— Je portai Marthe sur son petit lit, et je revins bien vite près de madame. Sa pauvre figure était toute changée. La mort était dans ses yeux. Elle tremblait, la pauvre créature du bon Dieu ; et, tout à coup, voilà qu'elle me dit :

— Lucienne, ma bonne Lucienne ; e t'en supplie, ne quitte jamais, jamais mes pauvres petits.

— La voix lui manqua ; mais ses yeux me dissimulèrent si bien : Reste près d'eux, défends-les, aime-les.

— Elle attendait une réponse ; mais moi, je ne pouvais rien dire tant je pleurais ; enfin je pus lui parler :

— Soyez sans crainte, madame, que je lui dis, je serai bien fidèle.

— Elle reprit tout bas, faisant un effort pour remuer ses pauvres lèvres :

— Alors, Lucienne, je puis compter sur toi, tu me promets de me remplacer près d'eux ?

— Oui, je vous le jure, madame, je vous le jure.

— Elle se mit à sourire. Ce fut le dernier sourire de sa vie. Elle me prit la main, m'attira tout doucement, et m'embrassa d'un bon cœur.

Lucienne s'interrompit, accablée sous le poids

Le Suez, dont les cours ont été très-discutés dans les Bourses précédentes, semble avoir triomphé des obstacles qui empêchaient la reprise ; aujourd'hui il fait 2,075 premier cours, et reste à 2,087.50.

Les autres valeurs conservent leur avance : le Comptoir d'Escompte à 955 ; la Banque de Paris à 880 ; la Banque d'Escompte à 842.50.

Nous continuons aujourd'hui à donner quelques détails sur la situation de la Compagnie Transatlantique. Après le tableau que nous avons exposé ses se sont tout à coup augmentées de 12 millions, tandis que le produit net ne s'est accru que de 1 million 800,000 francs environ. En 1883, le développement des dépenses a continué et dépassé de plus de 14 millions le chiffre de 1880, tandis que l'accroissement des recettes est d'à peine 1 million 900,000 francs. Or, la Compagnie emprunte sans cesse ; mécontente du placement de ses obligations, elle s'adresse au Crédit Foncier, et comme les conditions statutaires dans lesquelles cet établissement est obligé d'opérer lui interdisent d'accepter des gages de seconde catégorie, tous les anciens obligataires vont être primés par la créance du Crédit Foncier.

Les grands chemins s'inscrivent aux cours suivants : le Nord à 1,745, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,200.

Chronique militaire.

L'Echo du Nord réclame un rappel au règlement qui interdit l'usage des képis de dimensions dérisoires. Un journal de Lille, rendant compte du concours hippique, déclare que les officiers ont eu tous « les honneurs du concours ; leurs courses ont été véritablement remarquables ; ce n'est pas sans une pointe de chauvinisme qu'on admire ces sauts hardis, la façon dont haies et rivières sont franchies. En voyant ces jeunes gens conduire leurs montures avec cette sûreté et cette élégance, on devine que l'éducation de leurs hommes est en bonnes mains, et que notre cavalerie ne pourra que gagner. En les admirant on oublie même de voir le malencontreux couvre-chef aux formes fantastiques dont quelques-uns persistent à se coiffer pour faire pièce aux fantasmes, et qui jure un peu avec le renom d'élégance de nos chasseurs et de nos hussards.

« Un indigène de Saint-Sauveur, juché sur un marronnier, faute de trois francs pour pénétrer dans l'enceinte, s'écriait en voyant passer un de nos meilleurs cavaliers : *Uch' qu'il a défoncé sin gibus, ch' là ?*

« La saillie n'est pas seulement drôle, elle est juste.

« Petite querelle d'ailleurs. Le képi façon Saumur est disgracieux, c'est peut-être par modestie qu'on le porte, pour ne pas trop écraser les autres armes par une élégance trop raffinée. »

Le nombre des candidats pour le concours d'admission à l'École navale dépasse 500, grâce à la mesure qui a fixé à 48 ans au lieu de 47 la limite d'âge maximum.

Le nombre des élèves qui seront admis au Borda en 1884 s'élèvera à 400 et pourra même être augmenté.

de l'émotion. Longtemps elle demeura pensif, la tête basse, les lèvres frémissantes. Elle recouvrait cet instant suprême. Elle songeait, sans doute, au serment fait à l'agonisante, à sa promesse emportée dans une tombe !

Puis, tout à coup, relevant la tête, avec résolution, et comme se parlant à elle-même :

— Ah ! non, mais non, j'en ai promis à notre dame, et rien m'arrachera de la Gondinière : ni les brutalités de monsieur, ni ses colères. J'en ai vu de terribles ; mais depuis dix ans je les brave ; et, Dieu soit loué ! toujours j'ai su défendre mes deux agneaux.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

L'aumônier (s'adressant au prisonnier). — Racontez-moi votre vie antérieure. Dites-moi sincèrement ce qui vous a conduit ici.

Le prisonnier. — Un gendarme, monsieur l'aumônier.

— Célestine !...

— Voilà, madame, voilà.

— Vous ne pourriez donc pas aller plus vite ?

— Puisque madame veut une bonne qui n'oublie pas.

Dans un magasin de comestibles : Le marchand. — A la rigueur, je vous faiserais le homard à 13 francs...

Le client (sautant). — Moi aussi.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Chemin de fer de Paris à Orléans.
AVIS AU PUBLIC.
Modifications au service des trains.

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à dater du jeudi 5 juin 1884, les modifications suivantes seront apportées à la marche du train omnibus mixte (25), sur les sections ci-après désignées :

	MATIN
Tours	Départ 7 15
Saumur	7 37
Cinq-Mars	7 50
Langeais	8 01
Saint-Patrice	8 15
La Chapelle-sur-Loire	8 28
Port-Boulet	8 40
Varennes-sur-Loire	8 53
Saumur	9 16
Angers	Arrivée 10 45
Angers	Départ 11 05
Nantes	SOIR
	Arrivée 1 55

M. Charles Raynault, conducteur d'omnibus, dont nous avons rapporté l'accident arrivé dimanche soir près le bureau d'octroi de Notre-Dame, a succombé aujourd'hui à la suite de ses blessures. Il était âgé de 44 ans et laisse une veuve et un enfant.

Le ministre de la guerre vient de décider que des permissions de vingt à trente jours pourront être accordées cette année, comme l'an dernier, aux militaires de toutes armes qui en feront régulièrement la demande.

Ces permissions seront délivrées aux époques des diverses récoltes (fenaison, moisson, vendange), dans une proportion aussi large que possible, en se tenant, toutefois, dans les limites qu'imposent les exigences du service.

ENCORE LES BLÉS ÉTRANGERS.

On lit dans l'Indépendance bretonne :

« Nous avons vivement protesté, à diverses reprises, contre les achats des blés étrangers faits par l'administration de la guerre. A la suite de nos réclamations, la question fut même portée à la tribune par un député des Côtes-du-Nord ; et nous avons lieu de croire que, depuis, ce fait insupportable ne s'est pas renouvelé.

« Il paraît qu'au ministère de la marine l'on n'en est pas de même.

« Nous voyons, en effet, dans un journal spécial, le Journal des Travaux publics, qu'il y aura le 29 mai prochain, à Brest, une adjudication de 600,000 kilos de blé froment tendre roux d'hiver d'Amérique, en trois lots.

« Nous n'hésitons pas à le déclarer, ce fait est absolument inouï et mérite d'être signalé à l'attention de tous les agriculteurs.

« On se demande quel motif peut pousser l'administration de la marine à favoriser ainsi les étrangers aux dépens des Français.

« En effet, la dernière récolte des Etats-Unis a été médiocre, et il est certain que nos blés français sont de meilleure qualité que les blés étrangers. De plus, ils se paient 3 à 4 fr. de moins environ par 100 kilos.

« Et c'est dans ces conditions qu'on exclut nos blés français, excellents et coûtant moins cher, des adjudications publiques ! Comment expliquer cette odieuse injustice ? On livre une affaire qui représente une somme de 450,000 fr. environ à des négociants étrangers, et on frustre nos négociants français dont les magasins sont bondés et nos agriculteurs qui ne trouvent pas à vendre leurs blés !

« Non-seulement le gouvernement républicain ne protège pas nos agriculteurs déjà si malheureux, mais il leur ferme les débouchés sur lesquels ils étaient le plus en droit de compter, et il contribue lui-même à dénigrer nos produits nationaux.

« Un tel fait devrait être immédiatement dénoncé à la tribune par nos représentants s'ils avaient quelque souci des intérêts de notre agriculture. »

L'HEURE LOCALE DANS L'OUEST.

Nous trouvons les renseignements suivants dans le Bulletin astronomique de

L'Observatoire populaire des Ponts-de-Cé, signé Jules Quélin et publié dans le Patriote :

« Voici, à quelques secondes près, l'heure locale pour chaque chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire et pour le chef-lieu de chacun des départements voisins, en prenant pour base le méridien de Paris, dont les chemins de fer français suivent l'heure : »

» Lorsqu'il est midi à Paris, il est à :

Angers	44 heures 49 minutes.
Saumur	44 — 51 —
Baugé	44 — 54 —
Segré	44 — 48 —
Cholet	44 — 48 —
Nantes	44 — 45 —
Tours	44 — 54 —
Le Mans	44 — 52 —
Poitiers	44 — 53 —
La Roche	44 — 46 —
Rennes	44 — 44 —
Niort	44 — 50 —

« On sait que tous les lieux situés à l'ouest d'une ligne droite tracée de Dunkerque à Paris, Bourges et Carcassonne, et prolongée ainsi d'un pôle à l'autre, reçoivent le soleil après Paris. Conséquemment, tous les lieux situés à l'est le reçoivent avant. — Les heures indiquées sont celles du cadran solaire ; mais une montre bien réglée doit retarder de 3 minutes le 4^{er} juin. — Le 15, le cadran solaire et la montre doivent être d'accord. »

Une souscription est ouverte en ce moment pour conserver les édifices romains de Sanxay (Vienne) : théâtre, temple et balnéaire, menacés de destruction par suite des réclamations des propriétaires du sol. 20,000 fr. sont nécessaires à cette conservation. 6,000 fr. sont déjà souscrits quai Malaquais, 45, à Paris.

Un renseignement rétrospectif sur les élections municipales.

En Vendée, M. de la Roche-Saint-André, dont la condamnation par la Cour de Poitiers a été, l'an dernier, l'occasion des plus vives protestations, a été élu conseiller municipal de la commune de Rocheservière. Il figure en tête de la liste, étant celui des conseillers élus qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

En même temps, le juge qui a fait l'instruction de cette affaire et dont les procédés ont été si sévèrement censurés par la défense, M. Nœau, a perdu son siège de conseiller général du canton de Rocheservière.

Le suffrage universel de la commune et du canton repoussant le juge et acclamant sa victime : c'est complet !

UNE SINGULIÈRE HISTOIRE.

Une singulière affaire est arrivée à M. Gaudin, François, cultivateur à la Thibaudée, commune de Chazé-sur-Argos.

Mercredi dernier, il venait de vendre 4,052 fr. une paire de bœufs à la foire de Segré, lorsqu'il fit la rencontre d'un individu qui lui dit : « Vous avez vendu vos bœufs 4,052 fr., j'ai vendu les miens 4,400 fr., mais c'est à bien meilleur marché. » Cet inconnu feignit de l'accompagner en dehors de la ville et de faire route avec lui.

M. Gaudin, qui croyait avoir à côté de lui un paysan, entra en conversation.

Au bout d'un quart d'heure de marche, un individu bien mis, coiffé d'un chapeau à haute forme, les aborda en se posant comme Anglais.

Il se disait millionnaire et venait pour visiter les environs.

Nos trois hommes n'étaient pas encore loin de Segré, lorsque le nouveau venu pria le compagnon de M. Gaudin d'aller lui acheter des cigares en ville et lui remit 50 fr. à cet effet. « Seulement, ajouta-t-il, pour que je sois sûr de vous revoir, remettez votre portefeuille à votre camarade. » L'autre s'exécuta et remit sa bourse à M. Gaudin, complètement trompé par cette comédie.

Quand le commissionnaire fut de retour et que l'on eut fumé les cigares, le chapeau à haute forme témoigna le désir de retourner à Segré dans une mauvaise maison. Aussitôt le camarade de M. Gaudin s'offrit de l'y conduire. Mais il ajouta : « De peur que l'on vous vole votre or, vous agiriez sagement en le cachant dans la terre. »

L'Anglais approuva ce conseil et se mit à creuser un trou où il feignit d'enfourer six

billets de mille francs. Puis nos trois hommes partirent.

Cependant M. Gaudin voulut se séparer de ses deux compagnons de route pour se rendre chez lui, refusant de retourner à Segré. « En ce cas, dit l'Anglais, retournez chercher mon argent dans la cachette. » M. Gaudin refusa. « C'est bien votre tour de faire la corvée, continua l'Anglais ; vous devez y aller ; pour votre peine je vous remettrai 40 fr. Seulement, afin de vous obliger à me rapporter ma somme, remettez à votre tour votre portefeuille à votre camarade. » Le paysan s'exécuta ; mais, arrivé au trou, il ne trouva rien et se convainquit qu'il était la victime de deux voleurs.

Sans hésiter, il retourna à Segré et reconnut dans une auberge l'Anglais qui avait changé de costume ; il l'aborba et l'accusa de vol. L'autre fit l'étonné et voulut disparaître dans un corridor ; mais le frère de Gaudin se trouvait heureusement présent ; il saisit l'Anglais et le maintint solidement pendant que la victime allait avertir les gendarmes. L'un de ces derniers reconnut dans le prétendu Anglais un ancien détenu de Segré, déjà condamné pour vol. Quant au second larron, il n'a pas encore été retrouvé. C'est ce dernier qui possède l'argent dérobé.

Une triple tentative de meurtre a été commise vendredi dernier au village de la Barre-Manitte, en Vieilleville (Loire-Inférieure). Voici les renseignements recueillis par le Populaire :

Jeudi soir, vers 7 heures, le sieur Auguste Fioleau, cordonnier ambulant, sans domicile fixe, entra chez le sieur Fonteneau, cultivateur, et demandait l'hospitalité, ce qui lui fut aussitôt accordé. On lui trempa la soupe qu'il mangea avec appétit, puis il alla se coucher dans une grange, sur le foin ; le sieur Fonteneau lui prêta même un drap de lit.

Le lendemain matin, à son réveil, il revint à la maison de Fonteneau et demanda si on voulait lui tremper encore de la soupe ; la femme Fonteneau lui dit d'attendre qu'elle fût prête.

Fioleau, fouillant alors dans sa hotte, en retira un revolver et le dirigeant vers la domestique, Adèle Chauvrit, fit feu sur elle en lui disant : « Que m'as-tu mis dans la soupe hier au soir ? »

Le sieur Fonteneau, surpris de l'agression dont sa domestique était victime, courut à la porte pour appeler du secours ; au même instant, Fioleau lui tira un coup de revolver ; la balle lui effleura la poitrine du côté gauche.

Au bruit des détonations, Jean Fonteneau, frère du précédent, arriva ; comme il entra, une balle le frappa à l'avant-bras gauche.

Au milieu de l'épouvante générale, les frères Fonteneau ne perdirent pas leur sang-froid, et se jetant résolument sur l'assassin, ils lui arrachèrent le revolver ; puis, l'ayant garrotté, ils le livrèrent au garde-champêtre. Peu de temps après, la gendarmerie arriva et s'empara du meurtrier qui fut aussitôt interrogé.

D'après ce qu'ont raconté des témoins dignes de foi, Fioleau aurait répondu que, pendant la nuit, il avait éprouvé des douleurs d'entrailles très-fortes et qu'il se croyait empoisonné ; le matin, lorsqu'il avait demandé qu'on lui trempât encore de la soupe, il avait vu rire la bonne ; il avait cru qu'elle lui avait mis du poison dans la soupe de la veille, et alors il avait pris son revolver et tiré sur elle.

La famille Fonteneau a envoyé chercher immédiatement M. le docteur Gouin, à Montaigu (Vendée) ; l'homme de l'art a extrait la balle du bras de Jean Fonteneau. Il a visité ensuite Adèle Chauvrit et a constaté qu'elle avait reçu une balle à la hanche, mais ce projectile ayant pénétré très-profondément dans les chairs, n'a pu être extrait à ce moment.

Le meurtrier a été conduit samedi à Nantes devant M. le procureur de la République ; il a été ensuite incarcéré à la Maison d'arrêt.

LANCERMENT DE L'ÉCLAIREUR D'ESCADRE LE MILAN A SAINT-NAZAIRE.

Une opération des plus intéressantes, et qui avait attiré une énorme affluence de spectateurs, vient d'avoir lieu dans les vastes chantiers que la Société des ateliers et

chantiers de la Loire possède à Saint-Nazaire : il s'agit du lancement de l'éclaireur d'escadre le Milan, construit par cette Société, pour le compte de la marine militaire.

Le Milan constitue un navire d'un nouveau type ; de formes inusitées, très-fines, il est entièrement en acier, avec un système de construction remarquablement léger. Il doit réaliser, avec de très-faibles échantillons et des dimensions modérées, la vitesse de 48 nœuds, encore inconnue dans la flotte, si l'on en excepte les torpilleurs. Les éléments principaux de ce navire sont les suivants :

Longueur	92 ^m 40.
Largeur	40 ^m .
Tirant d'eau	3 ^m 90.
Déplacement	4,550 tonnes.
Force de la machine	4,000 chevaux.

Le bâtiment est à deux hélices : il est muni, ce qui est une nouveauté, de chaudières Belleville à 42 k. de pression, qui ont été mises en place sur la cale même de construction. Il porte cinq canons de 10 centimètres, huit canons-revolvers, et recevra les installations les plus modernes pour le lancement des torpilles. C'est à coup sûr un navire dont les résultats seront étudiés avec un grand intérêt ; les plans en ont été données par M. l'ingénieur de 4^{re} classe de la marine Bertin.

Le lancement, dirigé par M. Thévenet avec une précision et un ordre militaires, a eu lieu dimanche. Il a pleinement réussi, quoique exécuté d'après les méthodes nouvelles, qui donnent à l'opération un grand caractère d'élégance et de hardiesse. Ce lancement s'est fait uniquement à l'aide de machines hydrauliques dont les chantiers de la Loire sont abondamment pourvus, et qu'on a substituées aux anciens appareils de retenue et de poussée du navire : il n'est pas jusqu'au graissage même de la coulisse qui n'ait été l'objet d'heureuses innovations hydrauliques. L'ingénieur avait, pour ainsi dire, son navire dans la main, et il lui a suffi d'appuyer sur un simple levier, pour mettre en marche, à son gré, l'imposante masse qui glisse sur une lame d'acier de huit centimètres de largeur avec une légèreté et une vitesse étonnantes.

Cette opération fait le plus grand honneur à MM. Thévenet et Guichard, le directeur et l'ingénieur des chantiers de Saint-Nazaire, ainsi qu'à MM. Jay et Babin-Chevaye, les habiles administrateurs qui président aux destinées de la jeune Société, laquelle marche aujourd'hui de pair avec les meilleurs et les plus anciens chantiers de construction français.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 2 juin.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 50 à 17 50	9 50 à 10	» »
Saumur, 18 » » » »	9 » » »	» »
Baugé, 18 25 » » »	9 » » »	» »
Segré, 18 50 » » »	9 25 » »	» »
Beaupréau, 17 50 18 » »	9 50 » »	» »
Montfaucon, 17 50 18 » »	8 50 » »	» »
Montrevault, 17 50 » » »	9 » » »	» »
Chemillé, 17 » 17 50	8 50 9 »	» »
Champcoceaux, 17 50 18 » »	9 » » »	» »
St-Flor.-le-Vieil, 17 50 18 » »	9 » » »	» »
Vihiers, 16 75 17 25	8 » 8 50	» »
Brissac, 17 » 17 50	8 » » »	» »
Chalonnnes, 17 50 17 75	9 » » »	» »
Doué, 17 50 17 80	8 60 8 75	» »

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 » à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 18 » à 18 50 les 80 kilos.

CONSEILS AUX DAMES

Aimez-vous le parfum suave et vrai de la *Violette du Czar* ? adressez-vous chez L. Legrand, parfumeur de la Cour de Russie, 207, rue Saint-Honoré, Paris, et tous les parfumeurs de France. Envoi du catalogue franco.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1884.

PROPRIÉTÉ

A Bagueux, rue des Pauvres,

Avec 72 ares de Jardins et Vignes,

Le tout enclos de murs,

Appartenant à M^{me} Rocheron des Sablons.

S'adresser à M^e ALBERT, avoué, ou à M^e BRAC, notaire. (405)

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

A VENDRE

Le dimanche 8 juin

PREMIÈRE COUPE

De 26 hectares de Prés

Situés dans la prairie de Nones,

Appartenant à M^{me} de la Frégoletière.

La garde se trouvera à l'entrée du pré à partir de midi.

A LOUER

DE SUITE,

Une Remise et un Grenier

Sis à Saumur, rue du Roi-René.

S'adresser à M^{me} CAHOURT.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préche, 4,

Comprenant: Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LIBRETON, même rue. (86)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALEU, ou à M^e DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenel.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE

D'OCCASION

Magnifique Gaveuse

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN

CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

AUX ÉLÉGANTS

CHERRISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Ancienne Maison R. AUVE
Rue Dacier, 41

RIVERAIN - COLLIN
SUCCESEUR

CORRESPONDANCE SPÉCIALE
DU
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

M. RIVERAIN-COLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il a été désigné par la Compagnie d'Orléans comme son correspondant pour les transports dans Saumur, en remplacement de M. AUVE.

S'occupant depuis 30 ans des transports de tous genres, il a reconnu que le matériel de son prédécesseur était de beaucoup insuffisant pour donner entière satisfaction au commerce et aux diverses industries de la ville et des environs; son premier soin est de renouveler et d'augmenter son matériel dans des conditions telles que l'on trouvera chez lui tout ce dont on aura besoin.

Le public peut, dès aujourd'hui, être certain, et à des conditions exceptionnelles, d'une bonne et prompt exécution dans les ordres qu'il donnera à sa Maison, quelle que soit la nature des transports demandés.

M. RIVERAIN-COLLIN ose espérer que le public, appréciant les avantages que procure toujours une Maison bien organisée et sérieusement administrée, voudra bien l'honorer de sa confiance.

Les Bureaux sont ouverts de 5 heures du matin à 10 heures du soir.

UN EMPLOI DE REPRÉSENTANT

Est offert à toute personne honorable pour le placement des principales obligations de la Ville de Paris et du Crédit Foncier de France.

Payables par acomptes mensuels.

Ecrire au CRÉDIT POPULAIRE, fondé en 1880 pour favoriser le développement de l'épargne.

Direction générale: 58, RUE TAITBOUT, PARIS.

APPOINTEMENTS et REMISES.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	78 62	78 85	Est	753 75	755	Obligations			Gaz parisien	530	521
3 % (nouveau)	79 75	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1327 50	1330	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	515	513	Est	363 50	363 50
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 43	Midi	1198 75	1198 75	— 1865, 4 %	523 50	524	Midi	372	372 25
Obligations du Trésor	513	513	Orléans	1735	1741 25	— 1869, 3 %	409 75	407 75	Nord	378	378
Banque de France	5150	5180	Ouest	1897 50	1900	— 1871, 3 %	400	400	Orléans	379 25	379
Société Générale	477 50	477 50	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1520	— 1875, 4 %	511 50	512 50	Ouest	371	373
Comptoir d'escompte	975	957 50	Canal de Suez	2075	2085	— 1876, 4 %	511	516	Paris-Lyon-Méditerranée	377	378
Crédit Lyonnais	565	567 50	C. gén. Transatlantique	508 75	507 50	Bons de liquid. Ville de Paris	519	518 50	Paris-Bourbonnais	379 50	378
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1340				Obligations communales 1879	447	448	Canal de Suez	574 75	575
Crédit mobilier	336 25	335				Obligat. foncières 1879 3 %	449	448 50			
						Obligat. foncières 1883 3 %	360	360			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'État (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
3	55	matin	express-poste.	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	16	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 10
1	25	soir	mixte.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 20
3	32	soir	express.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 00	11 20
7	15	soir	omnibus.												
10	36	soir	(s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.
8	26	direct-mixte.		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	10 50	13 10
8	21	omnibus.		6 13	7 32	2 2	4 50	8 41	5 38	9 10	1 19	4 30	7 57	11 00	13 10
9	37	omnibus.		6 21	7 40	2 11	4 51	8 51	6 07	9 18	1 27	4 37	8 00	11 10	13 10
12	48	soir	express.	6 29	7 48	2 19	5 02	9 02	6 15	9 26	1 35	4 45	8 08	11 20	13 10
4	44	soir	omnibus-mixte.	6 37	7 56	2 27	5 13	9 13	6 23	9 34	1 43	4 53	8 16	11 30	13 10
7	4	soir	omnibus (s'ar. à Tours)	6 45	8 04	2 35	5 24	9 24	6 31	9 42	1 51	5 01	8 24	11 40	13 10
10	24	soir	express-poste.	6 53	8 12	2 43	5 35	9 35	6 39	9 50	2 00	5 10	8 33	11 50	13 10

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18